





## N° 9 2007/2008

Composé et Imprimé par le SNUipp Finistère 113 route de Pont-L'Abbé 29000 QUIMPER Dir. G. Barré CPPA 03 10S07227

☎ 02 98 53 76 77 OU 02 98 53 72 34

FAX: 02 98 55 55 14

e.mail: snu29@snuipp.fr Le 4 février 2008

**Notre site**: http://29.snuipp.fr

# Nous n'abandonnerons pas la maternelle.

La préparation de la prochaine rentrée sera déterminante pour l'avenir de la maternelle.

Tout est mis en œuvre pour passer en force sur cette question. La préparation de la prochaine carte scolaire révèle la réalité du projet académique :

- les prévisions d'effectifs (baisse globale de 13 % des deux trois ans sur l'académie) sont à rebours de la démographie.
- Dans le Finistère, l'administration annonce 357 élèves de 2 ans en moins alors qu'un bilan démographique de l'INSEE annonce 333 naissances supplémentaires en 2006 par rapport à 2005!
- Quand il y a des problèmes de remplacement dans les écoles, c'est encore la maternelle qui trinque, et dans ce cas on n'entend plus parler de service minimum!

## C'est une volonté d'asphyxie, d'exclusion.

Parents, élus, enseignants, amis de l'école Publique, nous refusons cette stratégie.

Nous n'abandonnons pas la maternelle, trop conscients de ces enjeux. Tous, nous nous mobilisons.

## Samedi 9 février, Pontivy, Palais des Congrès

Appel solennel des maires de Bretagne« au respect du droit à l'école pour les enfants de moins de trois ans et au respect du choix des familles. »

Mardi 12 février, 17 h
Parents, élus, enseignants, DDEN
occuperont symboliquement les écoles
maternelles





<u>Sommaire</u>: P 1 : Edito Réunions d'information syndicale; P 2 : Occupation des écoles maternelles, courrier aux maires ; motion aux IA et au recteur d'académieP3 : samedi matin libéré, lettre ouverte au ministre, CAPD P 4 : lettre ouverte au ministre

## Occupation symbolique des écoles : mode d'emploi

- Contacter les parents pour qu'ils soient très nombreux à l'occupation
- ➤ Invitez les élus, les DDEN, les amis de l'école (amicales Laïques)
- Invitez la presse locale : journaux écrits, radios, télés. plus il y aura d'articles et de photos, mieux ce sera.
- ➤ Signez et faites signer la motion que vous adresserez à l'inspecteur d'académie et au recteur d'académie (voir ci-dessous).
- ➤ Il serait bien également que vous fassiez parvenir à la section départementale du SNU un petit compte rendu avec photos si possible

## Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

#### Monsieur le Recteur d'Académie

Les parents, les élus, les enseignants occupent à ce jour leur école, après les classes.

Ils entendent, par cette action symbolique, exprimer leur volonté de voir respecter, partout, le droit à l'école pour les enfants de moins de trois ans ainsi que le respect du choix des familles.

Ils n'accepteront pas que la maternelle soit abandonnée ni que les conditions de scolarisation des élèves ne se dégradent.

Ils soutiennent et relayent par leur action l'appel solennel lancé par les maires à Pontivy.

# Appel solennel des maires au respect du droit à l'école pour les enfants de moins de trois ans en Bretagne et au respect du choix des familles.

La scolarisation des enfants de moins de trois ans doit rester un choix possible des familles. L'attente des familles est forte. La carte scolaire 2008 ne peut donner lieu à une nouvelle dégradation des conditions de scolarisation.

Les maires qui accompagnent au quotidien ce choix des familles, par l'investissement et par l'affectation d'agents territoriaux spécialisés dans ces écoles refusent toute pression exercée sur les écoles.

Ils refusent aussi des limitations non inscrites dans la loi, notamment le plafonnement à 15 % des effectifs des enfants de moins de trois ans. Ils refusent que soit faite une lecture partiale des décrets et circulaires.

Les maires appellent les autorités académiques à prendre en compte la réalité de la demande des familles et à y répondre dans un vrai souci de qualité de la scolarisation.

A \_\_\_\_\_ signatures

### Lettre aux maires

La Bretagne a su se mobiliser pour défendre la scolarisation des enfants de moins de trois ans.

Conseils municipaux, Conseils généraux, Conseil régional, parents d'élèves et enseignants ont montré leur attachement commun à l'école maternelle : la scolarisation des enfants de moins de trois ans a toute sa place en Bretagne et doit rester un choix possible des familles.

D'autant plus que ces collectivités territoriales ont prouvé un investissement financier volontariste sur les classes maternelles qu'on ne leur reconnaissait pas.

Pour autant, l'Education nationale continue à contester cette scolarisation. Les pressions exercées sur les écoles ne sont pas acceptables tout comme n'est pas acceptable la remise en cause des inscriptions faites par les communes.

Des limitations non inscrites dans la loi, notamment le plafonnement à 15 % des effectifs des enfants de moins de trois ans, apparaissent comme une lecture partiale des décrets et circulaires et mettent en difficulté nombre d'écoles.

L'attente des familles est forte. La carte scolaire 2008 ne peut donner lieu à une nouvelle dégradation des conditions de scolarisation.

Le Collectif « Maternelles en danger » demande à tous les maires de Bretagne de signer l'appel solennel au respect du droit à l'école pour les jeunes bretons et au respect du choix des familles.

Cet appel, accompagné de la liste des maires signataires, sera rendu public lors d'un rassemblement des élus à Pontivy, le samedi 9 février et sera relayé par les écoles, vers les autorités académiques, lors d'une nouvelle occupation symbolique des maternelles, mardi 12 février 2008.

Nous comptons sur votre soutien et votre engagement au côté des familles.

C. TROADEC

Maire de CARHAIX PLOUGUER

**P.JAGOT** Président de la FCPE 29 G.BARRE

Secrétaire départemental du SNUipp 29

## Samedi matin libéré : les positions du SNUipp

Le ministre a annoncé la suppression des cours le samedi matin dans toutes les écoles. Si dans notre département, un grand nombre d'écoles fonctionne encore en semaine de 4 jours, cela va tout de même générer de grands changements qui risquent d'être plus que préjudiciables à nos écoles, aux élèves et aux personnels. Nous avons commencé à en débattre au cours des informations syndicales sur temps de travail. Les inquiétudes soulevées sont nombreuses. Puisque le ministre a décidé unilatéralement la suppression de ce samedi matin, les discussions portent maintenant sur la manière dont les enseignants vont occuper ces 2 heures libérées. Au cours du dernier conseil national le SNUipp a fait le point sur ses positions :

Le SNUipp porte une conception de l'école, de ses missions et de la réussite de tous les élèves, qui s'oppose clairement à celle du Ministre de l'Education. Nous nous engageons pour un vrai saut qualitatif passant notamment par le « plus de maîtres que de classes » et le développement des RASED pour traiter les difficultés scolaires pendant le temps de classe, l'augmentation du temps de concertation, la promotion de la maternelle, l'amélioration de la formation en lien avec la recherche au service de la réussite de tous.

Le SNUipp rappelle que ce projet de transformation de l'école implique le maintien du volume horaire global de l'élève. Cela nécessite une différenciation entre le temps de l'élève et celui de l'enseignant. Ces mesures doivent entraîner la création du nombre de postes d'enseignants nécessaires.

Le SNUipp avait dénoncé la décision unilatérale du Ministre de supprimer les cours du samedi matin sans aucune consultation de l'ensemble des partenaires de l'école. Cette intervention a donné lieu à l'ouverture de discussions. Dès novembre, il a lancé la campagne de pétition « du temps M. le Ministre » qu'il continue de faire signer.

Pendant ces discussions le SNUipp porte avec détermination sa volonté de voir la discussion évoluer vers 24 heures d'enseignement et 3 heures de concertation, la réaffirmation que la difficulté scolaire doit être prise en charge pendant le temps de classe en s'appuyant sur les RASED.

Le SNUipp a diffusé une enquête « Samedi matin : donnez votre avis » auprès de tous les collègues des écoles maternelles et élémentaires. Les 10 000 premières réponses dépouillées montrent avec force la volonté des enseignants de bénéficier de davantage de temps pour mieux travailler en équipe et de prendre en compte dans le temps de service l'accroissement de la charge de travail.

A la demande du SNUipp le Ministre a augmenté le temps de concertation, acté le rôle du conseil des maîtres qui organise les aides. Pour autant l'ensemble du texte reste très éloigné de nos mandats.

Sur la question de la prise en charge de la difficulté scolaire sur le temps de classe avec l'appui de personnels des RASED, sur la question du temps de concertation et de la charge de travail, le SNUipp s'adressera publiquement et solennellement dès demain au Ministre de l'Education nationale.

Le SNUipp exige une expression du ministère garantissant le maintien de tous les postes rased et le développement des rased pour prendre en charge la traitement de la difficulté scolaire dans le cadre du temps de classe.

Le SNUipp informera du contenu des dernières propositions ministérielles et il appelle dès à présent les collègues à en débattre dans le cadre des réunions d'information syndicale, AG de grévistes, réunions de secteur, ....

Si nécessaire il engagera une consultation de toute la profession sur l'ensemble des décisions du ministère. Le conseil national définira ensuite la position du SNUipp.

### Lettre ouverte au Ministre

Ce gouvernement casse allégrement notre école. Nous ne pouvons pas le supporter aussi est il urgent de signer l'adresse au ministre de l'éducation nationale et de nous la ramener dans les plus brefs délais au SNUipp 29. Nous la lui ferons parvenir en envoi groupé. Vous pouvez également signer en ligne sur le site du SNUipp national : http://www.snuipp.fr

### **CAPD**

La CAPD du 1<sup>er</sup> février a examiné les candidatures aux stages CAPA-SH, les candidatures aux stages de préparation de directeur d'établissement spécialisé, au stage de préparation au diplôme d'état de psychologue scolaire, la liste d'aptitude à l'emploi de directeur d'école. Pour en connaître les résultats, vous pouvez prendre contact avec la section départementale du SNUipp.

Nous avons longuement débattu des nouvelles régles du mouvement .Nous vous en ferons un compte rendu dans le prochain numéro de SNUinfos

Vous n'êtes pas encore syndiqué, vous vous sentez isolé face aux attaques de Sarkozy et de ses ministres ? Vous n'êtes pas trop tard pour adhérer au SNUipp

## Adresse au Ministre de l'Education nationale

#### Monsieur le Ministre,

Le contexte budgétaire, la volonté de ne pas remplacer le départ en retraite d'un fonctionnaire sur deux pèsent lourdement sur le fonctionnement des écoles et les possibilités de transformation de l'école. Après le 20 novembre, les personnels exprimeront à nouveau avec force leurs exigences le 24 janvier.

C'est dans ce contexte de réduction massive de postes dans l'Education que vous avez décidé, sans aucune concertation de supprimer le samedi matin dans les écoles. Cette suppression et les modifications proposées auront des conséquences importantes sur l'organisation de l'école et du service des enseignants.

Depuis, les annonces sur les évaluations, le classement des écoles selon leurs résultats, le service minimum d'accueil, les attaques contre la laïcité, etc. soulèvent encore plus d'inquiétude et d'opposition.

Les dispositifs envisagés à la suite de la suppression de la classe le samedi matin, la réduction de deux heures d'enseignement pour tous les élèves, l'alourdissement de la journée scolaire pour certains ne peuvent résoudre les difficultés lourdes que rencontrent certains élèves. Le dispositif conduira à augmenter les inégalités entre les écoles et entre les personnels, inégalités auxquelles le SNUipp s'oppose.

Pour le SNUipp, la transformation de l'école et la nécessité de faire réussir tous les élèves constituent une exigence majeure. Elles appellent au contraire davantage de créations de postes dans le premier degré pour diminuer le nombre d'élèves par classe et permettre la mise en place de dispositifs nouveaux avec plus de maîtres que de classe et sans réduire le temps scolaire pour tous les élèves.

De nombreux travaux de chercheurs montrent au contraire qu'à la place d'une aide hors du temps de classe, la difficulté scolaire doit relever d'une prise en charge individuelle en petits groupes ou collective pendant le temps de classe ou au sein de l'équipe. Elle doit être pensée sur le temps des apprentissages au sein de la classe en s'appuyant sur les RASED qui doivent être développés. Nos collègues aspirent à la mise en place de dispositifs tels que « plus de maîtres que de classes » qui permettraient de travailler en groupe et de pouvoir dédoubler certaines séquences. A ce titre, le regroupement après la classe d'élèves rencontrant des difficultés ne peut constituer une solution. C'est un désaccord de fond avec vos propositions. Mieux enseigner aujourd'hui nécessite de sortir de l'exercice trop solitaire de notre métier. Travailler en équipe permet d'avoir le recul nécessaire et des regards croisés sur les difficultés et les réussites des élèves. Il est donc indispensable d'y consacrer du temps supplémentaire de concertation.

Les missions des enseignants se sont accrues : équipes éducatives, réunions avec les parents, PAI, conseil des maîtres, PPRE, évaluation, scolarisation des élèves en situation de handicap... Cela se traduit par un accroissement important de la charge de travail qui doit être reconnu dans le temps de service. C'est pourquoi nous demandons la mise en place dans un premier temps de 3 heures de concertation (24 +3) par semaine sur le temps de service.

D'ailleurs les 10 000 premières réponses dépouillées de la consultation du SNUipp « Donnez votre avis » montrent avec force la volonté des enseignants de bénéficier davantage de temps pour mieux travailler en équipe.

La transformation de l'école que nous portons et l'exigence de davantage de travail en équipe nous amènent à juger sévèrement vos propositions qui ne correspondent ni à l'ambition de faire réussir tous les élèves, ni aux besoins des écoles, ni aux aspirations des familles et des personnels. Nous portons une appréciation négative du texte ministériel que nous ne validerons pas en l'état.

Pour toutes ces raisons Monsieur le Ministre, soyez assuré, qu'après le mouvement de grèves des 20 novembre et 24 janvier, les enseignants des écoles poursuivront leurs actions avec détermination.